



PLAIDOYER POUR LES PTSM

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UNAFAM – SMF – ADESM

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES PRÉSIDENTS DE CME DE CHS

L'UNAFAM, SMF, l'ADESM, la Conférence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes des Présidents de CME de CHS proposent un plaidoyer commun en faveur des PTSM de la région AuRA.

Ce plaidoyer se veut respectueux des dynamiques et spécificités de chaque territoire. Il ne vise pas l'exhaustivité. Il est une invitation à un dialogue renforcé avec l'ARS.

Il comporte 5 orientations et 18 actions concrètes faisant levier sur l'ensemble du domaine.

■ 1. LA PLACE DES PERSONNES CONCERNÉES

Reconnaissance de leur savoir expérimentiel et de leur capacité d'agir.

- Développement substantiel et de qualité de l'intervention de pairs aidants au sein des dispositifs.
- Association systématique des personnes concernées aux améliorations conduites par les établissements et dispositifs ; et pour cela mise en place des accompagnements aux rôles institutionnels qui favorisent cette démarche (création de collectifs, formation, soutien...).

■ 2. LA PRÉVENTION ET LE REPÉRAGE

Structuration, adaptation et systématisation de la prévention des troubles et de la précocité des prises en charge.

- Premier secours en santé mentale.
- Prise en charge précoce et adaptée des troubles psychiques sévères.

■ 3. LES POINTS D'ATTENTION ET LES PROBLÉMATIQUES DES TERRITOIRES

La proximité, les secteurs, l'accès aux soins ambulatoires et aux accompagnements.

- Prévention des crises.
- Gestion des crises et des urgences.
- Aller vers (mobilité des équipes).
- Réel accès aux généralistes.
- Aide aux aidants précoce et systématique.

■ 4. LA RÉHABILITATION ET LE RÉTABLISSEMENT

Vers des parcours pro-actifs, orientés sur les attentes et besoins des personnes.

- Psychoéducation.
- Pratiques orientées rétablissement notamment réhabilitation psycho-sociale.
- Case manager.
- Coordination territoriale de parcours et améliorations transverses.
- Logement selon les attentes des personnes.

■ 5. LES LIENS ET LES MOYENS

Mise en place des points clé de la faisabilité, de la transformation et de la confiance des acteurs du territoire.

- Marges de manœuvre sur les ressources et financements complémentaires.
- Dépassement des freins administratifs et réglementaires, notamment sur les parcours.
- Contractualisation dynamique et ambitieuse favorisant l'engagement, la maîtrise des risques, et cela dans la progressivité.
- Accompagnement des institutions et des professionnels articulant continuité et transformation.